

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Société PHOENIX - Vieillevigne

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/306 en date du 23 août 2023 une enquête publique est ouverte à la mairie de Vieillevigne, pendant une période de 31 jours **du mercredi 20 septembre 2023 à 9h00 au samedi 21 octobre 2023 inclus à 12h inclus** en vue de la création d'un crématorium pour animaux de compagnie sur la commune de Vieillevigne, rue de Dion-Bouton.

Cet établissement est soumis à autorisation sous la rubrique n° 2740 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Madame Fabienne LEBEE, ingénieure environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Vieillevigne, les observations du public aux dates et heures ci-après :

— mercredi 20 septembre 2023	de 09H00 à 12H00
— mercredi 4 octobre 2023	de 14H00 à 17H00
— samedi 21 octobre 2023	de 10H00 à 12H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Vieillevigne aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/4841> ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis tacite de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Vieillevigne.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Vieillevigne (1 place de la Mairie, 44116 Vieillevigne).

Elles peuvent être déposées sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/4841> accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete-publique-4841@registre-dematerialise.fr La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Vieillevigne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société PHOENIX, 14 rue Joseph Monnier, 85220 COEX.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.